

## **20231018 InfoMigrants**

<https://www.infomigrants.net/fr/post/52635/victoire-pour-les-ong--a-paris-le-tribunal-suspend-linterdiction-des-distributions-alimentaires>

### Actualités



Une distribution de nourriture à Paris, en plein hiver. (archives) Crédit : InfoMigrants

## **"Victoire" pour les ONG : à Paris, le tribunal suspend l'interdiction des distributions alimentaires**

Par [Marlène Panara](#) Publié le : 18/10/2023

Le tribunal administratif de Paris a levé l'interdiction de distributions de nourriture dans certains quartiers de la capitale, entrée en vigueur le 10 octobre dernier. Une "victoire" pour les associations, qui redoutent malgré tout des arrêtés similaires dans les mois à venir, à l'approche des Jeux Olympiques.

Soulagement pour les associations parisiennes d'aide aux migrants. Mardi 17 octobre, le tribunal administratif a suspendu l'arrêté interdisant la distribution de nourriture dans des zones précises et délimitées du 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Utopia 56, la Ligue des droits de l'homme et la Fédération des acteurs de la solidarité, à l'origine de ce recours, se sont félicitées de ce rendu. "C'est ce qu'on espérait, on est très heureux de cette décision, souffle Océane Marache, coordinatrice de l'antenne Utopia 56 de Paris. Même si c'est fou d'en arriver là, et de devoir consacrer notre énergie à des recours en justice, plutôt qu'à nos actions de solidarité".

Entré en vigueur le mardi 10 octobre par la préfecture de police de Paris (PP), le document affirmait que ces distributions alimentaires "contribuaient à stimuler la formation de campements dans le secteur du boulevard de la Villette, où se retrouvent des migrants, des personnes droguées et des sans-domicile fixe". La préfecture de police mettait aussi en avant l'aspect sécuritaire pour défendre son arrêté parlant d'"attroupements", de "débordements sur la voirie", de la présence de "toxicomanes" et de "troubles à l'ordre public". La mesure devait s'appliquer jusqu'au 10 novembre.

Pour Philippe Caro, membre du collectif Solidarité migrants Wilson, s'attaquer à un besoin primaire comme la nourriture à l'encontre de personnes "n'ayant déjà plus rien", c'est

"abject", avait-il réagi auprès d'InfoMigrants à l'annonce de cette interdiction. "Voilà la politique d'accueil de la France : laisser des gens à la rue et les empêcher de boire et de manger".

>> [À \(re\)lire : "Ils criminalisent la solidarité" : les ONG vent debout contre l'interdiction des distributions alimentaires dans Paris](#)

Dans sa décision rendue hier, la juge des référés du tribunal considère, elle, que les troubles à l'ordre public invoqués par le préfet de police pour justifier de la légalité de l'arrêté "ne sont pas démontrés", indique le communiqué de la juridiction administrative. Elle affirme ainsi que la mesure d'interdiction n'est "pas nécessaire pour préserver l'ordre public."

## **"On craint que les arrêtés se multiplient"**

Malgré cette "bonne nouvelle", les associations restent prudentes. "Avec [les Jeux Olympiques qui se profilent](#), on craint que des arrêtés comme celui-ci se multiplient, s'inquiète Océane Marache. Car les autorités considèrent que ces distributions de nourriture favorisent la formation des camps informels, alors que c'est faux, on le sait. J'espère que l'on n'en viendra pas à la situation qu'a connu Calais ces dernières années".

>> [À \(re\)lire : Calais : l'arrêté interdisant les distributions de nourriture aux migrants jugé "disproportionné"](#)

[Des arrêtés anti-distribution similaires y avaient été déployés dès fin 2020](#) pour éviter lesdits "points de fixation" dans la ville, des endroits où se regroupent et s'installent parfois les migrants. "Au-delà de développer la peur, la solitude, la fatigue, la faim et la soif chez les personnes à la rue, cette méthode a pour impact d'accroître les situations de violence, d'errance, de détresse et d'extrême précarité, et ce, sans apporter aucune solution réelle", dénonce Utopia56 dans un communiqué.

En septembre 2022, après deux années d'entrave, le tribunal de Lille avait finalement mis fin à ces arrêtés pris à Calais, "manifestement inadaptés et disproportionnés".

Pour les exilés en errance, les distributions de nourriture sont vitales et représentent souvent leur seul moyen de subsistance. Dès la publication de la décision du tribunal, hier, elles ont pu reprendre dans les quartiers Jaurès et Stalingrad à Paris. "Matin, midi et soir, les exilés sont les bienvenus", rappelle Océane Marache.